

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 01/07/2022

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 24/06/2022

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 26

Quorum atteint

Présents (18) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline PONS TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON GARRIDO
- Gautier VIDAL
- Emille BRIGNARD
- Paul MARTINEZ
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Jean-Pierre CAMBON

- Marion LIGIER

Absents représentés (8) :

- Marie-Line GIBERT : pouvoir à Roseline TERME
- Eddy GOMMERET : pouvoir à William ARS
- Flavien MERCADIER : pouvoir à Olivier DELMAS
- Julien SAVARD : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Pascal PANTHENE : pouvoir à Marion LIGIER
- Jean-Luc DELAGNES : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Patrick MOREAU : pouvoir à Norbert ISERN

Absent (3) :

- Ariane CHAZERAND AZOULAY
- Céline DUCOUDRAY
- Olivier CARNET

Secrétaire de séance : Olivier DELMAS

DELIBERATION D2022-48 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu l'avis du Comité Technique,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il s'agit en l'espèce des emplois suivants :

- création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires au service Restauration,
- 2 apprentis CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) au service Enfance Jeunesse à temps plein (en alternance),
- 1 apprenti BPJEPS loisirs tout public à temps plein (en alternance) au service Enfance Jeunesse
- suppression du poste d'adjoint d'animation à 20/35^è et création d'un poste d'adjoint animation principal 1^{ère} classe à 20/35^è,
- recrutement d'un agent contractuel sur le grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie C, pour effectuer les missions d'ATSEM à temps non complet à raison de 30/35^{ème}, pour une durée déterminée d'un an (agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire),
- recrutement de 8 agents contractuels sur le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie C, pour effectuer les missions d'animateur d'accompagnement à la scolarité à temps non complet (agents contractuels sur des emplois permanents lorsque la quotité de travail est inférieure à 50% d'un temps complet).

Avis favorable à l'unanimité des 2 collèges du Comité Technique du 29 juin 2022.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 034-213400880-20220701-D2022_48-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le nouveau tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

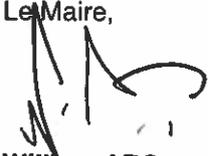
LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


William ARS

